

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Réglementation de la baignade et de la circulation sur le plan d'eau de l'Anse Tabarin**

GOSIER, LE 13 AOUT 2013 — Le Maire du Gosier, Jean-Pierre DUPONT, informe, que dans le cadre de la compétition de natation organisée dans le cadre de la Fête patronale 2013, la baignade et la présence de planches à voile et planches aérotractées dans la zone marine de l'Anse Tabarin sont interdites et dans la limite de 300 m à partir du littoral pour garantir la sécurité des compétiteurs, le samedi 24 août de 7h à 12h.

Un balisage sera mis en place par les organisateurs dans la zone d'évolution des compétitions. Un périmètre de sécurité sera également mis sur la plage de l'Anse Tabarin.

Les contrevenants aux dispositions de l'arrêté n° 2013/1090 seront sanctionnés et poursuivis conformément aux lois en vigueur.

#### **Renseignements :**

Service de la réglementation : 0590 84 84 75